

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 69-1810/SG/T portant nomination des :assesseurs auprès du Tribunal du Travail de Djibouti pour l'année 1970. Le Président du Conseil de Gouvernemnet du Territoire Français des Afars et des Issas, Chevalier de la Légion d'Honneur,

n° 69-1810/SG/T

Ministère  
MINISTÈRE DU TRAVAILDate de publication  
22 décembre 1969Numéro JO  
n° 1 du 10/01/1970Date du numéro  
10 janvier 1970

### VISAS

**Vu** la loi n° 67-521 du 3 juillet 1967, relative à l'organisation du Territoire Français des Afars et des Issas

**Vu** l'arrêté ne 1784/SG du 2<sup>e</sup> novembre 198 portant constitution du Conseil de Gouvernement, nomination des Ministres le composant et fixant les attributions individuelles de ceux-ci : Vu la loi ne 52-1322 du 15 décembre 1952, modifiée par décret ne 55-567 du 20 mai 1955 instituant un Code du Travail outre-mer et particulièrement ses articles 179 et suivants

**Vu** l'arrêté modifié n° 1351 du 3 novembre 1953, instituant un Tribunal du Travail à Djibouti

**Vu** les listes présentées par les organisations syndicales les plus représentatives du Territoire

Sur proposition de l'inspecteur du Travail et des Lois sociales.

### TEXTE INTÉGRAL

Article unique. — Sont nommés assesseurs auprès du Tribunal du Travail de Djibouti pour l'année 1970 : a) Dans la section « Services publics » Employeurs : Titulaires: MM. Pascal et Sauvageot; SENS Suppléants: MM. Houmed Aboubaker et Datchary ; Travailleurs : « 1. Titulaires: MM. Carretero et Aboubaker Asso India ; Suppléants: MM. Landru et Abdou Mohamed Bourhane. b) Dans la section « Services domestiques » Employeurs : Titulaires : MM. Millon et Lonchambon ; Suppléants : MM. Dell' Aquila Antoine et Crochard : Travailleurs : Titulaires : MM. Abdi Ali Nour et Abdi Al Dirié; Suppléants: MM. Moussa Vacin Egal et Mohamed Mahmoud Ahmed. c) Dans la section « Commerce, banques, professions libérales, associations, industries, agriculture et pêche » Employeurs : Titulaires: MM. Surchamp et Degueurce; Suppléants : MM. Abdi Mohamed Warsama et Cusset ; Travailleurs : Titulaires : MM. Ahmed Cassim Abdallah et Abdillahi Amir Warhamaye ; Suppléants: MM. Houssein Doualé Bedher et Abdillahi Ali | d) Dans la section « Transports » Employeurs : Titulaires : MM. Dell Aquila Vincent et Smertnik ; Suppléants : MM. de Montvallon et Allot ; Travailleurs : Titulaires : MM. Ahmed Cassim Abdallah et Moussa Ahmed Osman ; Suppléants : MM. Ibrahim Ahmed Kahin et Aboubaker Aloun. e) Dans la section « Auxiliaires de transports manutention » Employeurs : Titulaires: MM. Smertnik et Dell' Aquila Vincen: Suppléants : MM. Parizot et Queyrat : Travailleurs : Titulaires: MM. Mohamed Mahmoud, dit Robleh, et Mohamed Djame ;

---

**ALI AREF BOURHAN.**